

ZETURF

Par admin Postée le 15/06/2015 21:23

Bonjour à tous,Voilà je viens de vous informer de mon problème déjà posté par Thierry,je me suis inscrit sur zeturf en aout 2014 puis je me suis auto exclu jusqu'a 2018 , malgré cela j'ai pu ouvrir une dizaine de compte.
 Je suis addict au jeux en ligne, ma question est y'a -il un recours pour poursuivre zeturf en justice car ils ont failli à leurs obligation en matière de lutte contre l'addiction?
 J'ai contacté l'arjel et m'ont fait savoir qu'ils n'ont pas le rôle de médiateur.J'envisage effectivement de poursuivre ce site en justice .rnMerci

Mise en ligne le 16/06/2015

Bonjour,

Nous comprenons la difficulté dans laquelle vous vous trouvez puisque, après vous être auto-exclu de ce site, vous avez pu y réouvrir des comptes et continuer à jouer.

Deux situations sont possibles :

- soit vous avez réouvert ces comptes avec la même identité, auquel cas le site n'a pas respecté ses obligations et l'ARJEL est le service adapté pour régler votre litige.
- soit vous avez réouvert des comptes en changeant de nom, contournant ainsi votre interdiction, et vous ne pouvez pas vous retourner contre le site.

Pour d'autres informations, vous pouvez nous appeler au 09 74 75 13 13 (Joueurs Info Service, appel non surtaxé depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.
